

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 4 avril 2023

Convocation du 28/02/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/04/2023.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER

Absent : Christophe GAINON

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2023-20 MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE LA BREILLE-LES-PINS

Suite à des réclamations de certains administrés en raison de grandes vitesses sur la départementale, Madame le Maire demande l'avis au conseil municipal afin de repousser les limites de l'agglomération. Madame VIRIEUX, deuxième adjointe, à contacté l'agence technique de Baugé afin de définir ce qui est réalisable. La limitation serait limitée à 50km/heure et des chicanes seront installées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents, le conseil municipal DECIDE de repousser les limites de l'agglomération de la BREILLE-LES-pins jusqu'au « 25 route des Loges ». La limitation sera limitée à 50km/heure et des chicanes seront installées.
Un arrêté sera établi.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 6/04/2023
Et de la mise en ligne le 6/04/2023

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 6/04/2023
Le Maire,
Armelle PONCET

Le secrétaire

